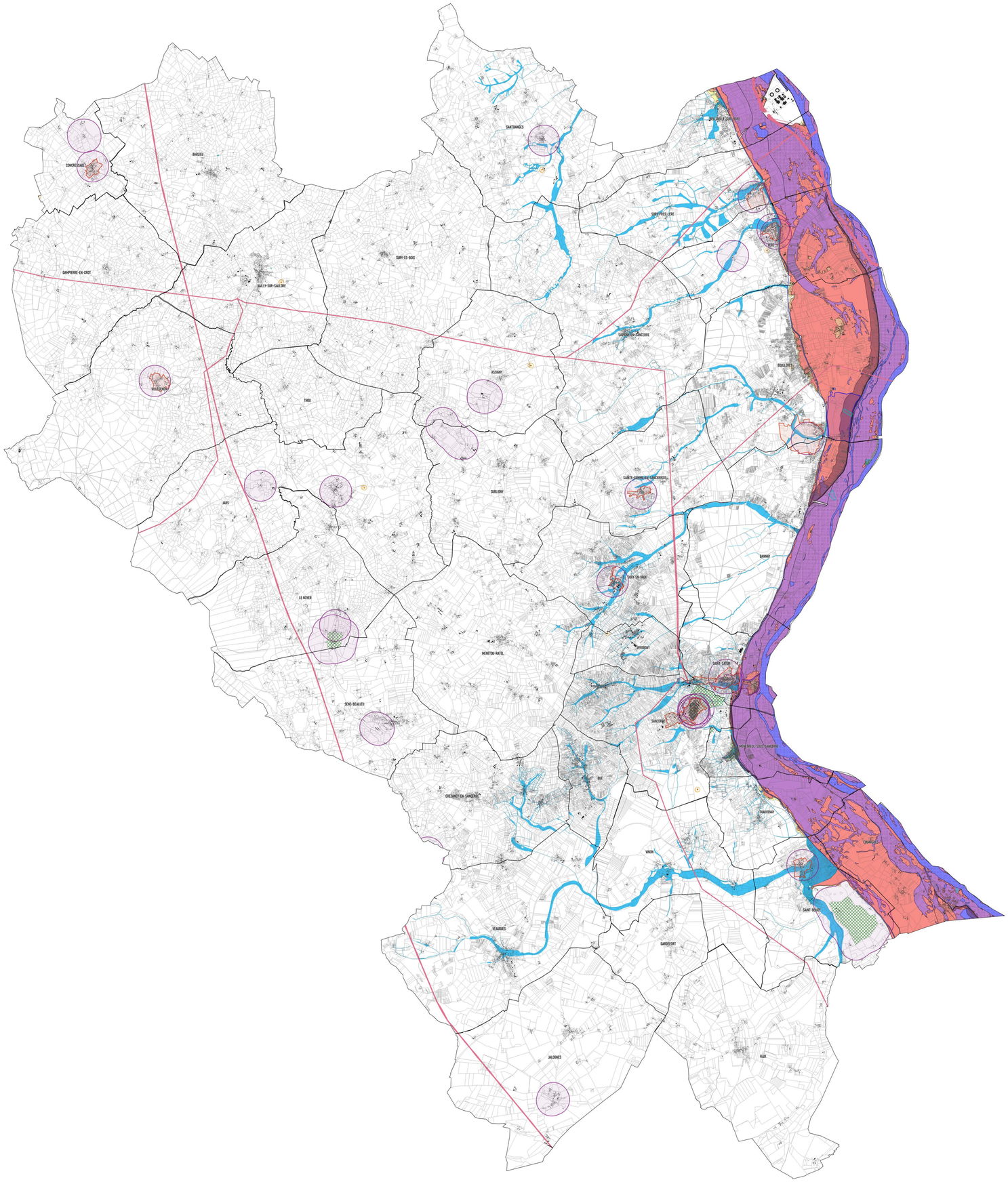

N

FOND DE PLAN

Parcelles

Bâtiments

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

AC1 : servitudes relatives aux monuments historiques

AC1 : servitudes relatives aux monuments historiques (projet de périmètre délimité des abords)

AC2 : servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 : servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

AS1 : Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable

AS1 : Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable

PT3 : servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

I4 : servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

PM1 : servitudes relative au Plan de prévention des risques inondation (PPRi) Loire

h < 0,50 m

0,50 m < h < 1,00 m

1,00 m < h < 2,50 m

h > 2,50 m

eaux permanentes

zones de vitesse marquée

zones de dissipation d'énergie

PM1 : servitudes relative au Plan de prévention des risques naturels liés aux coulées de boue et inondation du Sancerrois

IMPORTANT :

Faute de données disponibles, les cartes ne font pas apparaitre les servitudes suivantes :

SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE
- A4 : servitudes concernant les terrains riverains des cours non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- AS1 : servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eau destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS
- A5 : servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- EL3 : servitudes de halage et de marchepied
- EL7 : servitudes d'alignement des voies publiques
- T1 : servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 : servitudes aéronautiques de dégagement (civile)
- T7 : servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- PT1 & PT2 : servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques

SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES
- EL2 bis : servitude qui concerne la Loire et ses affluents
- INT1 : servitudes instituées au voisinage des cimetières

Les SUP représentées sur ce plan sont téléchargeables sur les sites en accès libres tels que data.gouv.fr ou dans l'Atlas des patrimoines concernant les monuments historiques. Ces sites permettent d'afficher les éventuelles mises à jour des données.

0 1 500 3 000 m